

**Objet :** CAPN du 28 octobre 2020 : Examen de la situation de certains inspecteurs stagiaires des finances publiques de la promotion 2019-2020

Monsieur le Président,

Lors de la précédente CAP de titularisation, la **CFDT-CFTC** avait fait part de son inquiétude quant à la situation sanitaire et à l'impréparation de la DGFIP, sur un certain nombre de points, à gérer une nouvelle vague épidémique.

Force est de constater que deux mois plus tard, alors que la deuxième vague est là, cette impréparation se confirme. Prenons le télétravail. Cela reste une solution encore trop timidement mise en œuvre. Seulement 6% de télétravailleurs à la rentrée. Hallucinant manque de réalisme du DG et de son état-major depuis le début de cette crise et sa continuité estivale quand MM Darmanin et Fournel voulaient croire aux lendemains qui chantent et à un immature «on repart comme avant». Pire depuis l'arrivée du Premier ministre Castex et de son gouvernement, la DGFIP est encore plus en décalage face aux préconisations de l'État sur la gestion des cas contact ou cas suspect, le port du masque dans les lieux clos ou, donc, le télétravail.

Nul besoin de jouer les épidémiologues comme autant de sélectionneurs de l'équipe de France, mais compte tenu des préconisations lucides, réalistes et faisables de la **CFDT-CFTC** depuis mars, on s'interroge sur les capacités d'adaptation et de conduite du changement de ceux qui doivent mener la destinée de la DGFIP. C'est évidemment plus facile de conduire des projets comme le NRP, projet rêvé par moult hiérarques conformistes depuis des lustres pour réduire toujours un peu plus la présence de l'État... ce faisant en étant dorénavant en décalage totale avec l'aspiration populaire du temps. Aujourd'hui, la réalité impose de l'anticipation et des décisions sur le vif, alors que l'on perçoit une grande difficulté à se projeter, à échafauder des scénarios et à décider en temps utile.

Nous n'oublions pas les objections moqueuses de notre DG, lors d'une audioconférence en juin sur le PRA, face à nos soucis de protection des agents. Alors que nous préconisons le port du masque dans les lieux fermés – aussi impopulaire qu'ait pu paraître cette proposition à certains – celui-ci avait trouvé de bon ton de suggérer « et pourquoi pas un casque de moto ».

Quelle inconséquence !

Plus pratiquement, au-delà de ces coupables comportements et de ces fatigantes dérisions, même si la **CFDT-CFTC** veut bien constater un assouplissement de la procédure pour télétravailler, les commandes de matériel ne suivent pas. L'adaptation des applications est trop lente. Quant aux directions locales, leur empressement à accorder le télétravail ne se mesure qu'à l'aune de la publication des messages du secrétariat général, relayés par notre DG. Faudra-t-il une hécatombe pour que nos directeurs prennent conscience que le télétravail est un geste barrière à part entière ?

Dans ce contexte sanitaire délicat, les élus **CFDT-CFTC** reconnaissent les efforts de l'ensemble des équipes de l'ENFIP pour endiguer tout risque de contamination et de propagation du virus dans ses établissements. Enfin, certains établissements peuvent parfois manquer de réactivité.

Cela étant, depuis quelques jours, tous les établissements de l'ENFIP sont situés en zone écarlate au regard de la progression du virus de la COVID-19.

Aussi, le risque de devoir organiser une partie de la scolarité en tout distanciel, pour l'ensemble des stagiaires, se profile. Mais là encore, les outils déployés semblent encore trop artisanaux pour rendre ce mode d'enseignement efficace.

Les inspecteurs stagiaires en tout distanciel qui expérimentent depuis le 1er septembre ces outils se plaignent de difficultés de connexion. Difficultés que nous avons partagées lors du GT du 7 octobre dernier. Leur connexion internet personnelle ne peut pas être la cause de tous les maux ! En effet, la plupart arrive pourtant à se connecter et ce, quel que soit le réseau, dès lors qu'ils utilisent leur matériel personnel.

Les chargés d'enseignement ont aussi conscience que les méthodes pédagogiques à déployer pour les cours en distanciel ne peuvent être les mêmes que celles des cours dispensés en présentiel. Et ceux en distanciel ne peuvent pas être de même contenu. Comme tout un chacun, il est en effet difficile de capter l'attention des stagiaires plus de 1h30 quand ils sont en distanciel. Ces difficultés induisent une adaptation des cours, voire des coupes entières dans les enseignements.

Dans ces conditions, et malgré toute l'implication des chargés d'enseignement, l'ENFIP est-elle certaine que les stagiaires auront acquis les enseignements fondamentaux nécessaires à l'exercice de leur futur métier ? Vous me répondez peut-être que la formation continue y pourvoira mais ce n'est pas satisfaisant... d'autant plus que c'est bradé la valeur et l'avenir de la formation initiale. Mais n'est-ce pas le but recherché ?

Certains stagiaires, en tout distanciel ou non, sont déjà en difficulté. Pour y pallier en partie, l'ENFIP a choisi de mettre en place un système de soutien entre stagiaires. L'intention, qui s'inscrit dans une idée de collectif, est louable. Mais la **CFDT-CFTC** veut attirer votre attention sur les écueils que cette méthode. Les stagiaires n'ont pas vocation à se substituer aux chargés d'enseignement et il ne faudrait pas que pèse sur eux une certaine obligation de résultat.

La **CFDT-CFTC** revendique une formation de qualité pour tous, quel que soit le mode d'enseignement, présentiel ou distanciel. Il n'est pas admissible que certains stagiaires suivent une scolarité en mode dégradé. Les mêmes stagiaires s'inquiètent déjà pour les évaluations à venir. Nous attendons donc que tous ces problèmes techniques soient réglés dans les meilleurs délais.

Les élus **CFDT-CFTC** vous interpellent à nouveau sur l'indemnité de stage dont ne bénéficient pas les stagiaires en tout distanciel. À ce jour, aucune réponse n'a été apporté à notre message qui vous a été adressé début septembre. Nous vous rappelons que, même s'ils ne sont pas amenés à suivre leur formation initiale théorique en établissement parce que « vulnérables », il n'en demeure pas moins qu'ils supportent des frais inhérents à leur formation que cette indemnité couvrirait si elle leur était accordée.

Le mouvement des 1ères affectations des inspecteurs stagiaires est paru le 21 octobre. L'alliance **CFDT-CFTC** espère que la réunion fixée le 3 novembre prochain avec le bureau RH-1C permettra à certains d'entre eux, qui sont dans les situations les plus difficiles, de voir leur situation évoluer favorablement.

Cela étant, un sujet incident a émergé suite à la parution de ce mouvement : le fameux effet d'enjambement ! Si la DG s'est engagée à ne pas affecter de stagiaires sur des départements pour lesquels subsistent des rapprochements en attente, la situation est tout autre pour les stagiaires de la précédente promotion qui n'ont pu obtenir un rapprochement – pour cause de département fermé – et qui voient des stagiaires de l'actuelle promotion obtenir le département convoité. C'est le cas, par exemple du département du Nord. Ces stagiaires déçus en comprenant pas que leur situation ne soit pas topée « rapprochement en attente » au même titre que celle des titulaires.

Pourtant l'alliance **CFDT-CFTC** a fait des propositions concrètes en ce sens lors du GT sur les LDG mobilités. Ici aussi, où est la capacité d'innovation et d'adaptation qu'on vante hier comme demain dans les LDG s'agissant des cadres ? La solution proposée par la **CFDT-CFTC** aurait eu le mérite de contourner ces difficultés d'enjambement de plus en plus mal vécues par les agents.

Mais de dialogue social, il n'y a pas eu durant les trois rendez-vous dédiés à ce sujet. Notre administration n'envisage jamais de modifier ses projets, ou alors si peu et ce, même si les propositions qui lui sont faites iraient dans l'intérêt de la DFGIP et de ses agents.

S'agissant de la CAP de ce jour, la **CFDT-CFTC** constate que les inspecteurs stagiaires, dont la situation est examinée, ont tous validé leur formation initiale. Nous les en félicitons.

Les élus **CFDT-CFTC** en CAPN 4  
Karine ROUSSEAU et David BRAASCH